



République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Louhans
ORMES - CCAS

Procès verbal

Le mercredi 18 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Stéphane Gros.

Secrétaire de la séance : Jean-Claude RAVEL CHAPUY

Présents : Stéphane Gros, Alex Simonato, Catherine GALOPIN, Jean-Claude RAVEL CHAPUY, Marie DEJEAN, Sylvie CHETAUD, Laetitia BONIN, Alain CANTINEAU, Daniel LEDUC, Jackie DOUDET, Laurent GUTHERIN, Agnès PERREAUD

Représentés :

Absents et excusés : Florent THOMASSIN, Elodie LECUELLE, Jacky THOMASSIN, LAURENT TIXIER, Jean-Philippe GUICHARD

Ordre du jour :

- Création tarifs cours de gymnastique douce, fitness ou pilates à la carte
- Approbation compte de gestion 2025
- Approbation compte administratif 2025
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2026

Questions diverses :

- Planning théâtre
- don FNACA

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion 2025 (N° DE_001_2026)

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ormes, réuni sous la présidence de Stéphane GROS, vote à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et

l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2026 (N° DE_004_2026)

Monsieur le Président du CCAS présente le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VOTE le budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement équilibrée dépenses et recettes : **28 668 euros.**

Délibération : adoptée

Affectation de résultats (N° DE_003_2026)

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale délibère et décide à l'unanimité le résultat de clôture de l'exercice 2025 dans le compte suivant :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

A reporter au compte 002 recettes de fonctionnement pour **2 067.99 euros.**

Délibération : adoptée

Approbation du compte administratif 2025 (N° DE_002_2026)

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Alex SIMONATO, Vice Président du CCAS examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 24 352.45 €

Recettes : 25 453 €

Excédent de clôture : 1 100.55 €

Excédent de clôture cumulé : 2 067.99 €

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2025.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

La commune d'Ormes a reçu un don provenant de la dissolution de la FNACA, un courrier officiel de remerciements devra être envoyé.

Un planning de présence pour les représentations théâtrales a été mis en place.

Stéphane Gros
Président de séance



Jean-Claude RAVEL CHAPUY
Secrétaire de séance

